

N° d'inscription : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION BALADE COLORÉE – DIMANCHE 7 JUIN 2026**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION**



A imprimer, compléter et à renvoyer avant le **5 JUIN 2026**, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « **Trésor public** »  
**ou en espèces**. Les inscriptions seront acceptées après le 05/06 si le nombre maximum de participants n'est pas atteint.

A adresser par courrier au **Service animation – Mairie de Sérent - 15 rue du Général de Kerhué – 56460 SÉRENT** Informations  
au 02 97 75 98 66 ou 06 64 47 86 82 / [animation@serent.bzh](mailto:animation@serent.bzh)

**PARTICIPANT**

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Téléphone : .....

Adresse mail : .....

**PARTICIPATION : 1 bulletin par personne – Lors de l'enregistrement (dépôt du bulletin d'inscription + règlement)**

5 € adultes (+ de 10 ans)

3 € enfant (de 3 à 10 ans)

**IMPORTANT :**

- **1 bulletin par personne**

- **Venir déguisé ou vêtu d'un tee-shirt blanc.**

- **La balade colorée n'est pas conseillée aux personnes asthmatiques ou ayant des plaies ouvertes.**

**ACCORD PARENTAL (obligatoire si l'enfant est mineur)**

Je soussigné(e)..... (NOM et Prénom)

Adresse : .....

- Certifie sur l'honneur être le représentant légal ou tuteur du mineur(e) ci-dessus inscrit dans la rubrique « participant »,
- Autorise ce mineur à participer à la balade colorée le dimanche 7 juin 2026
- Accepte, en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgence puissent être prises sur sa personne,
- Décharge toute responsabilité les organisateurs de Sérent tout coloré, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de perte, vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputés.

**REGLEMENT :** La course n'est pas chronométrée, le certificat médical n'est pas nécessaire. Tout participant de moins de 10 ans doit être accompagné obligatoirement d'un adulte ayant complété un bulletin d'inscription. Les deux inscriptions doivent nous être transmises ensemble. Le nombre de participants est limité à 500. L'inscription ne sera validée qu'à compter du dépôt des bulletins et du règlement. Aucune annulation d'inscription, remboursement ou transfert d'inscription n'est possible. Seuls les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite seront autorisés sur l'ensemble du parcours ainsi que les poussettes. Les organisateurs dégagent leur responsabilité pour tous vols, accidents, dommages matériels et corporels pouvant survenir avant, pendant et après cette épreuve toute personne inscrite autorise les organisateurs à utiliser son image ou celle de l'enfant inscrit, sans aucune rémunération ni restriction, et pour une durée illimitée. Aucun débordement ou comportement pouvant nuire au bon déroulement de l'épreuve ne sera toléré.

**Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription et accepte les modalités de règlement ci-dessus. La participation à la balade colorée implique l'acceptation immédiate et sans réserve du règlement.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature : (pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale complétée)